

Accord UE/Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama: accord de dialogue politique et de coopération, son article 49, paragraphe 3

2012/0219B(NLE) - 17/02/2014 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté le rapport de Renate WEBER (ALDE, RO) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de dialogue politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les républiques du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, d'autre part, en ce qui concerne son article 49, par. 3.

La commission parlementaire recommande que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord (la commission LIBE ne se prononçant que sur les matières relevant de l'article 49, paragraphe 3, de [l'accord de dialogue politique et de coopération](#), notamment sur la réadmission réciproque des migrants illégaux).